

Qualité de l'emploi au Canada

Répartition des heures habituellement travaillées par semaine, 1976 à 2022

Date de diffusion : le 13 juin 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Répartition des heures habituellement travaillées par semaine, 1976 à 2022

Le nombre de Canadiens qui travaillent à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) ou à temps plein (30 heures par semaine ou plus) offre des renseignements de base sur les heures habituellement travaillées au sein du marché du travail. Ces grandes catégories peuvent être complétées par des données sur les tranches d'heures détaillées, lesquelles fournissent davantage de renseignements sur les types d'horaires que l'on retrouve sur le marché du travail, en particulier pour les personnes travaillant de très courtes ou de très longues heures.

En 1976, près de la moitié (48,1 %) des travailleurs canadiens travaillaient habituellement de 40 à moins de 45 heures par semaine. Après avoir diminué pour s'établir à 38,5 % en 1994, cette proportion est demeurée stable depuis. En 2022, l'horaire de travail de 40 à moins de 45 heures par semaine était toujours le plus courant, et 4 travailleurs sur 10 (41,0 %) travaillaient un nombre d'heures se situant dans cette fourchette. Parmi les autres changements notables survenus depuis le milieu des années 1990, la proportion de personnes travaillant plus de 45 heures par semaine a diminué, alors que la proportion de celles travaillant de 35 à moins de 40 heures par semaine a augmenté.

La répartition des heures de travail hebdomadaires nous renseigne sur les heures travaillées dans l'ensemble des emplois, par tranche d'heures normalisée. Le Groupe d'experts sur la mesure de la qualité de l'emploi de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) recommande d'utiliser des tranches de 4 à 5 heures. Toutefois, pour faciliter l'interprétation dans le contexte canadien, un plus petit nombre de tranches est utilisé aux fins de cet indicateur : (1) moins de 15 heures; (2) de 15 à moins de 30 heures; (3) de 30 à moins de 35 heures; (4) de 35 à moins de 40 heures; (5) de 40 à moins de 45 heures; (6) de 45 à moins de 50 heures; et (7) 50 heures ou plus.

Cette répartition plus détaillée des tranches d'heures offre des renseignements sur la conciliation travail-vie personnelle des Canadiens. Travailler un nombre réduit d'heures peut indiquer une situation de sous-emploi ou un choix de consacrer du temps à d'autres activités et responsabilités. En revanche, les personnes qui travaillent un nombre élevé d'heures peuvent éprouver des difficultés à concilier leur travail et leur vie personnelle, ce qui peut entraîner une diminution du bien-être général.

Toutes les analyses sont fondées sur les estimations annuelles tirées de l'Enquête sur la population active (EPA).

Tendances historiques, 1976 à 2022

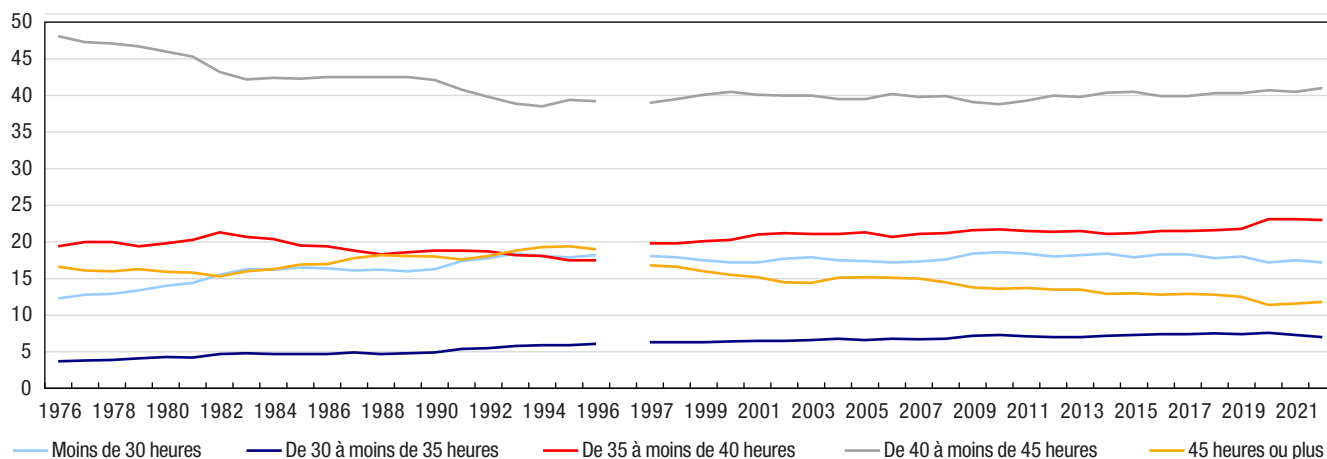
Bien que les données recueillies avant 1997 ne soient pas directement comparables avec celles recueillies à partir de 1997, les deux périodes peuvent être examinées séparément. Pour faciliter l'interprétation, des catégories plus larges pour les heures à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) et les heures plus longues (45 heures ou plus par semaine) sont utilisées pour décrire les tendances historiques.

De 1976 à 1996, le changement le plus important dans les heures de travail habituelles des Canadiens a été la diminution de la proportion de personnes travaillant de 40 à moins de 45 heures par semaine pour l'ensemble des emplois, laquelle est passée de 48,1 % en 1976 à 38,5 % en 1994, avant d'augmenter légèrement pour atteindre 39,2 % en 1996. Cependant, la proportion de personnes travaillant à temps partiel a augmenté au cours de la période de 1976 à 1996 pour passer de 12,3 % à 18,2 %. Les deux proportions ont été relativement stables au cours des 25 années suivantes.

Parmi les autres tendances notables de la période de 1997 à 2022, il y a eu une augmentation de la proportion de personnes travaillant habituellement de 35 à moins de 40 heures, celle-ci étant passée de 19,8 % à 23,0 %. Comme le montre l'indicateur des longues heures de travail, [la proportion de personnes travaillant de longues heures](#) a également diminué au cours de cette période.

Graphique 1**Répartition des heures de travail hebdomadaires habituelles (%), personnes en emploi de 15 ans et plus, tous les emplois, 1976 à 2022**

pourcentage de travailleurs



Notes : Rupture dans la série en 1997 en raison d'une modification dans le questionnaire de l'EPA. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter « Renseignements aux fins d'interprétation », « Tous les emplois » se rapporte à l'emploi principal et au deuxième emploi, le cas échéant. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Alors que la proportion de femmes travaillant à temps partiel a diminué pour passer de 27,8 % en 1997 à 23,2 % en 2022, le pourcentage d'hommes travaillant moins de 30 heures par semaine a augmenté de 1,8 point de pourcentage au cours de la même période pour s'élever 11,8 %.

Le changement observé dans le travail à temps partiel au fil du temps peut être lié, du moins en partie, à la proportion de la population active qui est constituée d'étudiants. Vu le taux plus élevé d'emploi à temps partiel au sein de la population étudiante, une augmentation du nombre d'étudiants aurait pour effet d'accroître la proportion de personnes travaillant à temps partiel. Au cours de la période de 1997 à 2022, la baisse de l'emploi à temps partiel chez les femmes de 15 à 64 ans était plus prononcée parmi celles qui n'étaient pas étudiantes, la proportion de celles travaillant à temps partiel ayant diminué de 6,8 points de pourcentage pour s'établir à 16,7 %. Chez les hommes qui n'étaient pas étudiants, le pourcentage travaillant moins de

30 heures par semaine a augmenté de 0,6 point de pourcentage pour se situer à 6,4 %.

Un portrait récent

En 2022, l'horaire de travail le plus courant était toujours celui de 40 à moins de 45 heures par semaine (41,0 %), suivi de celui de 35 à moins de 40 heures (23,0 %). Au rang suivant venait l'horaire de 15 à moins de 30 heures par semaine (11,7 %). Les horaires de moins de 15 heures (5,6 %), et de 45 à moins de 50 heures (3,4 %) étaient les moins fréquents.

Les proportions de personnes qui travaillent habituellement moins de 15 heures par semaine et de 15 à moins de 30 heures par semaine étaient les plus élevées chez les jeunes de 15 à 24 ans, représentant respectivement 19,1 % et 28,4 % de l'emploi dans ce groupe d'âge. De nombreux jeunes sont aux études à temps plein et sont donc plus susceptibles de travailler à temps partiel. Toutefois, en 2022, les jeunes en emploi qui n'étaient pas étudiants étaient plus susceptibles de travailler moins de 15 heures par semaine (5,2 %) et de 15 à moins de 30 heures par semaine (17,9 %) que leurs homologues âgés de 25 à 54 ans (1,9 % et 6,7 %).

Répartition des heures habituellement travaillées par semaine, 1976 à 2022

En 2022, l'horaire de travail de 35 à moins de 40 heures par semaine était le plus fréquent chez les femmes du principal groupe d'âge actif (32,3 %) et chez les femmes de 55 ans et plus (26,7 %). Les hommes du principal groupe d'âge actif étaient les plus susceptibles de travailler de 40 à 45 heures par semaine (54,1 %), suivis des hommes de 55 ans et plus (44,2 %) et des femmes du principal groupe d'âge actif (35,7 %). Ces différences montrent que, même dans la grande catégorie d'emploi à temps plein, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses à travailler moins d'heures que les hommes.

Les heures de travail tendent à être plus polarisées chez les travailleurs autonomes, qui sont plus susceptibles que les employés de travailler plus de 50 heures par semaine, ainsi que moins de 15 heures par semaine. Si l'on se penche uniquement sur l'emploi principal des travailleurs, le tiers (33,4 %) des personnes qui étaient des travailleurs autonomes travaillaient habituellement de 35 à moins de 45 heures par semaine, comparativement à plus des deux tiers (70,4 %) des employés. De plus, les travailleurs autonomes (24,4 %) étaient plus de six fois plus susceptibles de travailler 50 heures ou plus par semaine que les employés (3,7 %) et près de deux fois plus susceptibles qu'eux de travailler moins de 15 heures par semaine (10,1 % par rapport à 5,2 %).

Tableau 1
Répartition des heures de travail hebdomadaires habituelles (%) selon le groupe d'âge et le sexe, personnes en emploi de 15 ans et plus, tous les emplois, 2022

	Moins de 15	De 15 à moins de 30	De 30 à moins de 35	De 35 à moins de 40	De 40 à moins de 45	De 45 à moins de 50	Plus de 50
	pourcentage						
Tous les âges	5,6	11,7	7,0	23,0	41,0	3,4	8,4
Hommes	4,0	7,8	4,9	18,1	49,4	4,2	11,6
Femmes	7,3	15,9	9,3	28,4	31,7	2,4	4,9
15 à 24 ans	19,1	28,4	8,1	11,9	27,0	2,1	3,5
Hommes	15,8	24,3	7,0	10,6	35,0	2,7	4,6
Femmes	22,4	32,6	9,2	13,1	18,8	1,6	2,3
25 à 54 ans	2,2	7,4	6,5	25,9	45,2	3,7	9,0
Hommes	1,1	3,7	4,1	20,1	54,1	4,6	12,4
Femmes	3,4	11,3	9,2	32,3	35,7	2,7	5,4
55 ans et plus	7,3	14,3	7,9	21,0	36,8	3,1	9,6
Hommes	5,5	10,2	6,2	16,4	44,2	4,1	13,4
Femmes	9,4	19,3	10,0	26,7	27,7	2,0	4,9

Notes: « Tous les emplois » fait référence à l'emploi principal et au deuxième emploi, le cas échéant.

À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur de la **répartition des heures de travail hebdomadaires** représente le nombre de personnes en emploi dont les heures de travail habituelles dans tous les emplois se situent dans les tranches normalisées suivantes : (1) moins de 15 heures; (2) de 15 à moins de 30 heures; (3) de 30 à moins de 35 heures; (4) de 35 à moins de 40 heures; (5) de 40 à moins de 45 heures; (6) de 45 à moins de 50 heures; et (7) 50 heures ou plus par semaine, exprimé en pourcentage de tous les salariés.

Les ventilations par classe de travailleurs sont limitées aux heures travaillées dans le poste principal.

Source

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976 à 2022.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Avant janvier 1997, le nombre habituel d'heures de travail correspondait au nombre d'heures habituellement travaillées par le répondant au cours d'une semaine type, qu'elles soient payées ou non. Depuis janvier 1997, le nombre habituel d'heures de travail des employés correspond aux heures de travail rémunérées régulières ou définies par contrat, sans tenir compte des heures supplémentaires. Cependant, la définition du nombre habituel d'heures de travail demeure la même pour les travailleurs autonomes et les travailleurs familiaux non rémunérés. En janvier 1997, le questionnaire de l'EPA a été modifié pour permettre des réponses allant jusqu'à 168 heures de travail par semaine. Avant 1997, la limite supérieure était de 99 heures.

De plus, le calcul des heures habituellement travaillées pour ceux qui ont changé d'emploi durant la semaine de référence a été modifié. Avant 1997, les heures habituellement travaillées totales correspondaient à la somme des heures habituellement travaillées à l'emploi principal et au second emploi (s'il y avait lieu). À partir de 1997, les heures habituellement travaillées totales pour ceux qui ont changé d'emploi correspondent aux heures habituellement travaillées au nouvel emploi ou à l'emploi principal.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Heures de travail et conditions de travail](#)